



Berne, le 24.11.2022

TARIF DES DOUANES SUISSES Tares

Etat: 1^{er} décembre 2022

Cette mise à jour contient principalement:

- l'adaptation des taux du droit suite à la modification de l'ordonnance sur les importations agricoles, OIAgr ([RS 916.01](#)) ([OFAG](#)):
Annexe 2, "Droits de douane applicables aux marchés des semences des céréales, des aliments pour animaux, des oléagineux, des marchandises dont les sous-produits de transformation servent à l'alimentation des animaux et des céréales secondaires pour l'alimentation humaine";
- création de subdivisions statistiques au no 3203.0090 du tarif (importation);
- insertion de l'impôt sur les spiritueux au numéro du tarif 3203.0090, clé 919;
- des adaptations rédactionnelles.